

épouses, le montant de l'impôt perçu sur les biens transmis par décès diminuera de 45 millions. C'est exact, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, c'est la réduction totale pour tous les gouvernements.

**M. Korchinski:** Le montant total de l'impôt perçu sur les biens transmis par décès passera de 217 millions à quelque 170 millions de dollars, selon les chiffres de 1967. Comme le gouvernement fédéral ne garde qu'environ 24 p. 100 de l'ensemble de ces impôts, il en retirera entre 42 et 43 millions de dollars. Bref, en ce qui concerne le gouvernement fédéral, les sommes en cause ne sont pas tellement considérables. Si le gouvernement se préoccupait réellement du sort des provinces, le premier ministre (M. Trudeau) n'aurait pas déclaré à la conférence fédérale-provinciale que si elles veulent plus d'argent, elles devraient en percevoir elles-mêmes.

Certaines provinces ont dit préférer ne pas percevoir l'impôt sur les biens transmis par décès. L'Alberta a cessé de le faire, et la Saskatchewan compte emboîter le pas. Aux yeux de ces gouvernements provinciaux, il est important de laisser les fermes familiales et les commerces accroître leur capital. Les quelques millions de dollars que le gouvernement fédéral va perdre en impôts successoraux non perçus lui reviendront bientôt sous forme d'impôt sur le revenu au fur et à mesure que ces commerces prospéreront. D'après moi, le gouvernement devrait porter l'exemption de \$50,000 jusqu'au-delà de \$100,000. Le député de Coast Chilcotin (M. St-Pierre) s'est déclaré en faveur hier soir d'une exemption de \$100,000. Je suis d'accord avec lui sur ce point.

Si les chiffres cités sont exacts, le gouvernement va percevoir moins de la moitié des quelques 40 millions qui proviennent actuellement des successions évaluées à moins de \$100,000. Pour combler l'écart, le gouvernement n'a qu'à moins dépenser pour des centres d'art d'un prix exorbitant ou par la réparation de navires comme le *Bonaventure*.

La raison fondamentale pour laquelle, à mon avis, le gouvernement a présenté cette mesure relative à l'impôt sur les biens transmis par décès repose sur la philosophie de base du premier ministre. Nous devons comprendre l'orientation du pays; et à cette fin, nous devons comprendre les gens qui définissent la philosophie et appliquent les politiques du pays. Le premier ministre a plus d'une fois fait de l'œil aux socialistes. Ce n'est pas un secret qu'il a étudié l'idéologie communiste qu'il a déjà admirée. Qu'il suffise de dire que cette idéologie était peut-être présente à l'esprit du premier ministre quand il

a permis au ministre des Finances de présenter le dernier budget. De toute évidence, en abaissant à \$20,000 le minimum des exemptions en vertu de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, toute propriété et tout propriétaire était assujéti à l'impôt. On a tenté de donner suite à une partie du rapport de la Commission Carter, à ce qu'il paraît. Les membres du NPD ont loué cette tentative.

• (9.30 p.m.)

Au cours de la dernière campagne électorale, les néo-démocrates ont prêché dans tout le pays que le rapport Carter était extraordinaire et qu'on devait l'appliquer dans sa totalité. J'étais donc heureux d'entendre hier soir le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) tenir un autre langage. Je suppose qu'il l'a fait à cause des lettres de protestation contre l'impôt successoral qu'ils ont reçues, lui et d'autres membres de son parti. Les néo-démocrates ont présenté le rapport de la Commission Carter comme une question de premier plan, surtout dans les régions urbaines. Les membres du NPD ont parcouru le pays disant dans chaque discours: «Nous devons faire payer les riches crapuleux. Nous devons soustraire de l'argent aux grandes sociétés! Il y a des bons et des méchants. Nous devons nous attaquer aux méchants.» Ils ont convaincu de nombreux ruraux que la mise en application des recommandations du rapport Carter était indispensable à leur survie. Alors seulement ils trouveraient leur Utopie. Le ministre des Finances a tenté l'automne dernier de mettre à exécution certaines de ces recommandations. Les «riches crapuleux» n'ont pas été atteints et les énormes profits des sociétés n'ont pas subitement été épuisés. Au lieu, tous les chefs de famille, les cultivateurs et les petits hommes d'affaire ont été touchés.

Le NPD a insisté à maintes reprises pour que les propositions du rapport Carter soient acceptées. Je voudrais citer un passage de ce rapport. Il importe que les Canadiens sachent que c'est ce que le NPD recommandait. Ce passage est tiré de la page 80, tome 3 du rapport:

De toute évidence, les dons et les héritages ajoutent à la puissance économique du bénéficiaire. Nous recommandons par conséquent qu'à l'exception principalement des transferts de biens entre les membres d'une unité familiale et de quelques autres exceptions de moindre importance, les dons et les héritages soient considérés comme un «revenu» aux fins de l'impôt.

A la page 547 du rapport il est mentionné:

Le prélèvement de l'impôt doit se faire avec le plus d'impartialité possible. Cependant, il ne découle pas de ce principe qu'il faille accorder un traitement de faveur au contribuable qui choisit